

DES BREVETS VETERINAIRES AU XIX^{ème} SIECLE

par Virginie Arzul

* Docteur vétérinaire, 10 place Ledru Rollin, 72400 La Ferté Bernard
cabinetveterinaire.arzulmoriceau@wanadoo.fr. Communication présentée le 15 octobre 2005.

Sommaire : Cette étude s'est fondée sur la recherche, à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) de Paris, des brevets d'inventions relatifs au milieu vétérinaire déposés au cours du XIX^{ème} siècle, et sur leur analyse. L'auteur analyse les renseignements qu'ils fournissent de manière globale, avant de les aborder de façon thématique : ferrure, traitements des affections gastro-œsophagiennes, reproduction, remèdes et leur prise, soins, instruments de chirurgie et accessoires. Malgré la faible quantité de brevets retrouvés (71), cette étude a apporté des informations sur les pratiques vétérinaires de cette époque. Elle montre notamment que les inventions vétérinaires ne semblaient pas avoir besoin de protection légale formelle

Mots Clés : *Brevet - Histoire - Propriété industrielle - Vétérinaire*

Title: Veterinary patents in the 19th century.

Content: This study is based on research carried out at the INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) in Paris and the analysis of the patents relating to the veterinary profession during the 19th century. The author made a global analysis prior to undertaking a study according to topic, such as shoeing, gastric and oesophageal ailments, reproduction, remedies and administration of remedies, care and surgical instruments/accessories. In spite of the small quantity of patent found (71), this study confirms the veterinary practices of the time and indicates in particular that the veterinary inventions did not appear to require formal legal protection.

Key words: *Patent - History - Industrial Property - Veterinary*

Les brevets sont des documents permettant de protéger les inventions et leurs auteurs. Ces brevets, officiels dès la fin du XVII^e siècle grâce à la loi de 1791, permettent à toute nouvelle invention, qu'elle soit technique ou pratique, d'être la propriété exclusive de son ou de ses auteurs pendant un certain temps : le délai de validité.

Au XIX^e siècle, la révolution industrielle et les grandes découvertes scientifiques donnèrent aux brevets toute leur importance. Dans le domaine médical et en particulier en ce qui concerne la médecine vétérinaire, les brevets n'ont fait l'objet d'aucune étude (voir « Table sommaire et par ordre alphabétique des vingt catégories de brevets » reproduite page suivante).

Puisque les vétérinaires vont, au cours de ce siècle, voir leur profession s'imposer dans le domaine animal et médical, il nous a paru intéressant de retrouver les inventions brevetées en relation avec ce milieu, soit par leur application, soit par leur auteur.

DE L'HISTOIRE DES BREVETS ET DES VETERINAIRES AU XIX^{ème} SIECLE

C'est la loi du 7 janvier 1791(7), complétée par son règlement du 25 mai de la même année, qui a pour la première fois reconnu et consacré le droit de l'inventeur à la protection de ses découvertes et inventions. Chaque loi comporte plusieurs

articles. Ils précisent les modalités d'obtention, de jouissance et les droits juridiques des brevets.

L'obtention d'un brevet

L'obtention d'un brevet (7, 2) suppose une démarche administrative qui comporte :

- une demande et un enregistrement du brevet au Secrétariat du directoire de son département, service « Directoire des brevets d'invention », qui dépend de l'autorité du ministre de l'intérieur.
- un dépôt sous cachet d'une « description exacte des principes, moyens et procédés » ainsi que les plans, coupes, dessins et modèles relatifs à l'invention.
- l'acquittement d'une « taxe des droits » pour l'enregistrement.

Une fois le procès verbal enregistré, l'auteur se voit remettre un « *titre national* » sous la dénomination « *brevet d'invention* » par le directoire de son département. Ce dépôt de brevet permet ainsi de protéger l'invention et octroie des droits à son auteur.

Les différents types de brevets

On dénombre deux types de brevets :

Le brevet d'invention

Il s'agit d'un document décrivant une invention par l'intermédiaire de textes et de schémas (voir *fac-simile* page suivante). Ce document est enregistré par une instance judiciaire. Il est rendu public par l'édition des catalogues. Sa propriété est attribuée à un individu qui peut en user à sa guise pendant sa durée de validité

TABLE SOMMAIRE ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES VINGT CATÉGORIES DE BREVETS.

Agriculture (1).
Arquebuserie (11).
Articles divers (20).
Beaux-arts, Instruments de musique (17).
Carrosserie, Charronnage, Sellerie, Bourrelerie, Corderie, Brosserie (10).
Construction, Bâtiments (7).
Cuirs et Peaux (19).
Éclairage et Chauffage, Combustibles (15).
Habilleme nt, Chapellerie, Ganterie, Chaussure (16).
Hydraulique, Sondage (2).
Instruments de précision, Instruments de chirurgie (12).
Machines appliquées aux matières textiles, tissus (4).
Machines à vapeur, Moteurs (3).
Machines et appareils divers, Outils (5).
Métallurgie (8).
Navigation (6).
Papeterie (18).
Produits chimiques, Aliments, Conservation, Cosmétiques (14).
Quincaillerie, Serrurerie, Coutellerie (9).
Substances minérales, Céramique (13).

Les brevets d'addition et de perfectionnement

Ce sont des documents qui tendent à améliorer et perfectionner une invention. Ces documents correspondent à des rectifications ou précisions sur les premiers procédés décrits par le brevet d'invention. Leur procédé d'obtention est identique à celui du brevet d'invention et ces brevets bénéficient des mêmes droits.

La composition d'un brevet

Un brevet déposé au XIX^e siècle se compose de plusieurs parties :

- une page de garde qui fournit de nombreux renseignements tant sur le brevet que sur son auteur tels que le numéro et la date d'enregistrement, la durée de validité, le titre, le nom voire l'origine et la profession de son dépositaire.
- un descriptif détaillé, manuscrit ou dactylographié, de l'invention.
- des schémas ou dessins illustrant le descriptif.
- les signatures et tampons du chef de bureau de la propriété industrielle et du dépositaire.

Les fonctions du brevet

Le rôle d'un brevet est non seulement de protéger l'invention et son auteur mais aussi d'informer la société sur les nouveautés pouvant être manufacturées et commercialisées (4,6).

La protection

L'idée selon laquelle la législation sur les brevets constitue une protection pour le petit entrepreneur domine le XIX^e siècle.

Ce mode de protection semble indispensable pour un petit fabricant. Il peut ainsi espérer faire évoluer son activité en développant l'acquisition de nouvelles idées, sans être en concurrence avec les gros capitaux.

L'information

La législation sur les brevets est un compromis entre cette protection nécessaire et l'information de la société. En effet, tout citoyen peut consulter librement au secrétariat de son département le catalogue répertoriant les brevets déposés puis le brevet lui-même. Cette divulgation, dès l'enregistrement du procès verbal, par l'intermédiaire des catalogues, permet à la société toute entière d'en tirer profit par l'intermédiaire d'investissement, d'inventions complémentaires voire de simples consommations de produits.

La situation professionnelle des vétérinaires au XIX^{ème} siècle

Quand débute le XIX^e siècle, la profession de vétérinaire n'existe que depuis à peine une quarantaine d'années. C'est autour de la culture du cheval que se structure le savoir vétérinaire (5).

Alors qu'au début de XIX^e siècle les vétérinaires ne sont encore que des maréchaux-ferrants qualifiés, l'impulsion scientifique donnée par les écoles va permettre de développer une véritable science vétérinaire tout au long du siècle (3).

Malgré tout, les vétérinaires ont du mal à valoriser leur position au sein de la société et c'est grâce à leur implication dans la gestion de la santé publique par l'encadrement des épizooties que leur formation va être reconnue (3,5). Cette gestion de la santé publique leur permet d'acquérir un statut original et de valoriser leur position au sein de la société en s'imposant dans les campagnes, où la concurrence des empiriques est rude. Le

processus de professionnalisation est ainsi engagé (3).

L'amélioration de l'élevage par la plus-value donnée aux animaux, l'amélioration dans le recrutement, la formation des étudiants et la qualité des interventions vétérinaires sur le terrain permettent aux vétérinaires de se distinguer des empiriques et ainsi de transformer un art commun en une discipline scientifique.

Le brevet, au XIX^e siècle, apparaît ainsi comme un outil légal et performant pour la protection des inventions. Les bases de droits, d'enregistrements ou de constitutions sont posées et par ailleurs toujours d'actualité.

Les études, la professionnalisation et la reconnaissance des vétérinaires au cours du XIX^e siècle permettent de légitimer cette profession et d'accroître le nombre et la qualité des praticiens. L'importance des découvertes scientifiques, médicales et chirurgicales au cours de ce siècle, associée à une profession en pleine évolution, semble propice aux mises au point de matériels et techniques, pouvant dès lors être protégés par le brevet.

METHODE DE RECHERCHE ET RESULTATS

La recherche de la liste des brevets vétérinaires du XIX^{ème} siècle s'est déroulée à l'*Institut National de la Propriété Industrielle* (INPI) de Paris. L'INPI est un établissement public, créé en 1951, doté d'une autonomie financière et placé sous la tutelle du secrétariat d'état auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'INPI tient à disposition du public des informations officielles dans le domaine de la propriété industrielle. Elle permet la consultation libre des brevets par le public. Par souci de préservation, les brevets

originaux sont conservés à l'INPI de Compiègne et leur consultation s'effectue grâce à des copies sur microfilms.

Les catalogues

Les catalogues sont des livres, annuels à partir de 1843, qui recensent la totalité des brevets déposés en France (1). Pour chaque brevet, on y retrouve les renseignements de la page de garde, comme le type de brevet, le numéro d'enregistrement, le titre, la date et la durée de délivrance, le nom voire l'origine et la profession du dépositaire. C'est leur consultation qui a permis la recherche des brevets de notre étude.

L'organisation des catalogues évolue au cours du temps du fait de l'accroissement du nombre de brevets déposés. On note ainsi un catalogue regroupant l'ensemble des années de 1791 à 1828, un catalogue regroupant l'ensemble des années de 1829 à 1842 et un catalogue par année à partir de 1843. Au sein de tous ces catalogues, les brevets sont classés de plusieurs façons :

La classification par auteur

Il existe pour chaque catalogue une classification alphabétique par auteur. Notre première idée fut donc d'appuyer notre recherche sur ce mode. A l'aide de documents et ouvrages concernant le milieu vétérinaire de cette époque, nous avons établi une liste de vétérinaires susceptibles d'être dépositaires de brevets et nous les avons recherchés à l'aide de cette classification alphabétique.

Malheureusement, cette recherche n'a pas été concluante, les « célébrités » vétérinaires du XIX^e siècle n'étant pas de bons dépositaires de brevets malgré certaines inventions à leur actif.

Il nous a donc fallu approfondir en utilisant les autres classifications existantes, ces dernières différant selon les années.

La classification par mots clefs

La classification par mots clefs concerne la période de 1791 à 1852. Nous avons donc constitué une liste de mots clefs relatifs au milieu vétérinaire comme par exemple : chirurgie, remède, seringue, fers, mors, sellerie, agriculture... et nous les avons recherchés dans la liste. Mais ce mode de recherche ne se révéla pas efficace. Pour éviter de manquer un certain nombre de brevets, nous avons donc étudié la totalité des mots clefs pour recenser ceux qui pouvaient correspondre à notre étude et nous avons recherché les brevets correspondants.

C'est ainsi qu'en 1857, pour la première et dernière fois, deux brevets sont retrouvés sous le mot clef « vétérinaire ». Ce sont ceux de Mathieu, inventeur d'un « *perfectionnement apporté aux instruments propres à la castration des vaches et juments par le vagin* » et de Baudouin à l'origine d'un « *système d'appareil destiné à forcer les animaux à subir des opérations chirurgicales* ».

La classification par catégories et par date

Dès 1853 et jusqu'à la fin du siècle, le classement des brevets se fait aussi par catégories. Certaines années, au classement par catégories, se surajoute un classement par date.

La classification des brevets au sein des catalogues s'avère donc complexe avec des changements perpétuels au cours du siècle permettant de s'adapter à la quantité croissante du nombre de brevets déposés.

Les microfilms

Une fois les brevets trouvés à l'aide des catalogues, la recherche s'effectue sur les microfilms, en consultation libre à l'INPI de Paris, afin de pouvoir étudier le contenu de tous les brevets.

Cette consultation a permis de retrouver 71 brevets relatifs au milieu vétérinaire. Nous n'avons pas retenu les brevets consacrés à la ferrure. Nombreux, ils feront l'objet d'un autre travail.

ANALYSE GLOBALE DES BREVETS

La répartition de la durée de dépôt

Cette étude a porté sur 69 brevets pour lesquels il a été fait mention de leur durée de validité : 5, 10 ou 15 ans. Une nette prédominance des dépôts pour une durée de 15 ans (58 sur 69) est observée.

Ce choix d'une durée de validité de 15 ans devait permettre aux dépositaires de garantir une pleine et entière jouissance de leur invention, pendant une période maximum, pour laisser le temps aux inventeurs de compléter leurs recherches et de mettre en place la fabrication et la commercialisation du produit.

Quant au coût, il diffère nettement selon la durée de validité. Avant 1844, la protection d'un brevet pour 5 ans coûtait 300 francs, contre 1500 pour une durée de 15 ans.

L'évolution du nombre de brevets au cours du XIX^e siècle

On note une croissance de la totalité des brevets, importante et quasi constante.

Ce résultat s'explique par l'intervention de plusieurs facteurs tels que l'industrialisation, l'épanouissement des techniques industrielles et le développement du commerce international.

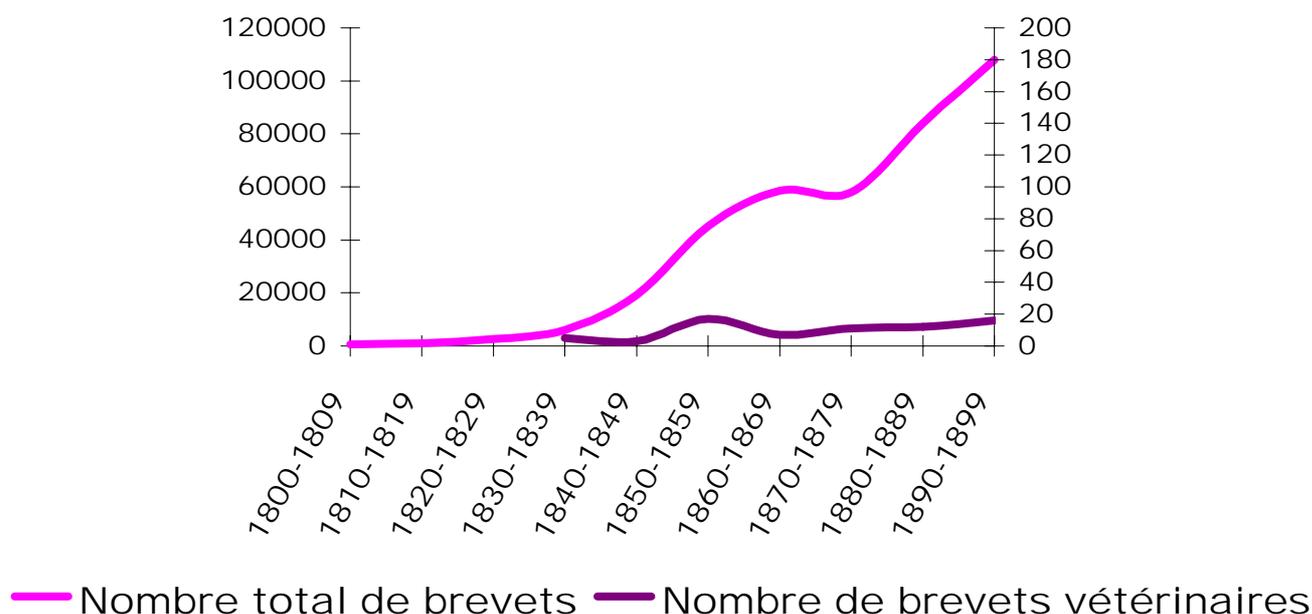


Figure 1 : évolution du nombre de brevets et de brevets vétérinaires au XIX^e siècle

En ce qui concerne les brevets vétérinaires, notre recherche n'a pas permis d'en trouver avant 1830. Ce résultat peut être dû à la faible quantité de brevets déposés à cette époque puisqu'on ne note que 4349 brevets déposés jusqu'en 1830. La proportion des brevets vétérinaires par rapport à la totalité des brevets est très faible et leur évolution stable. Ce résultat peut s'expliquer par trois facteurs : le mode de recherche, la population vétérinaire et son intérêt pour les brevets :

- le mode de recherche : notre étude exclut les domaines concernant la ferrure et la sellerie, hormis ceux déposés par des vétérinaires. Or, ces disciplines sont plus répandues à cette époque que la médecine ou la chirurgie, qui ne prendront leur essor qu'à la fin du XIX^e siècle.
- la population vétérinaire : même si notre étude ne concerne pas que des dépositaires vétérinaires de profession, ces derniers sont peu nombreux au XIX^e siècle. On dénombre, par exemple, 2500 vétérinaires en 1850 en France (3).

L'intérêt pour les vétérinaires de déposer des brevets peut paraître limité. Depuis toujours et encore à l'heure actuelle, la médecine vétérinaire utilise les données et les outils de la médecine et de la chirurgie humaine, en les adaptant aux soins des animaux, ce qui limite l'intérêt d'inventions nouvelles.

De plus, les éventuelles découvertes des vétérinaires sont souvent destinées à être communiquées pour étendre leur pratique; ces derniers possédant les moyens de communiquer sur leur exercice par l'intermédiaire de « sociétés » ou par la presse professionnelle.

La répartition professionnelle des dépositaires

Le résultat est un total de 74 dépositaires de brevets mais, pour seulement 35 d'entre eux, la profession est mentionnée.

La fréquence de la profession vétérinaire (13 brevets) peut s'expliquer par l'étude du sujet et la méthodologie. Les autres professions semblent disparates, mais on remarque qu'elles regroupent essentiellement des artisans : fabricants d'instruments de chirurgie, couteliers, coiffeurs..., domaines où on est peut être plus enclin à l'invention voire de sa fabrication.

La répartition géographique des dépositaires

L'origine géographique des dépositaires, parfois mentionnée sur les catalogues ou la page de garde des brevets, est diverse. Le nombre de dépositaires ayant fait mention de leur origine est de 53 et correspond à 49 brevets.

La répartition géographique des dépositaires met en évidence que certaines régions, comme la Bretagne, la Normandie ou le Centre sont exclues du dépôt de brevet vétérinaire. Ce constat reflète l'évolution démographique de ces régions, peu peuplées à cette époque. En revanche Paris et le département de la Seine comptabilisent à eux seuls 20 dépositaires de brevets. Ce résultat peut être dû au fait que certains auteurs enregistrent leur brevet dans la capitale pour être à l'abri des concurrents locaux, ou qu'ils font appel à des cabinets conseils, tous situés dans la capitale. De plus, il ne faut pas oublier qu'au XIX^e siècle la campagne est aux portes de Paris avec sa population rurale et nombre d'agriculteurs et d'éleveurs.

Les espèces animales concernées

La grande majorité (68 sur 71) des brevets de notre étude concerne des appareils ou techniques destinés aux grands animaux. Les bovins et les chevaux, espèces d'élevage et de travail, représentaient en effet au XIX^e siècle l'essentiel des animaux concernés par la pratique vétérinaire.

La présence de brevets pour des muselières canines déposés par Bernard et Crépinet peut être à mettre en relation avec l'importante épidémie de rage qui sévissait au XIX^e siècle.

Quant au brevet de Latapie relatif à une « *table de contention pour animaux de laboratoire* », il illustre le développement de l'expérimentation animale et donc des recherches scientifiques.

Les cabinets conseils

Un cabinet conseil est une société réunissant des ingénieurs capables de fournir des conseils concernant la propriété industrielle, la rédaction et l'enregistrement de brevets ainsi que les poursuites en cas de contrefaçons. Leur intervention est probablement motivée par l'éloignement géographique, l'origine étrangère et l'analphabétisme de l'époque.

LA PRESENTATION DES BREVETS PAR THEMES

De la lecture des 71 brevets identifiés par cette recherche, il est ressorti que tous pouvaient être attachés à l'un des neuf thèmes suivants : la ferrure, la lutte contre les affections gastro-œsophagiennes, la saignée, la reproduction, les remèdes et leur administration, les soins, les instruments de chirurgie, la contention et tables de chirurgie ainsi que les accessoires vétérinaires.

Les brevets concernant la ferrure

L'ensemble de ces brevets concerne aussi bien des types de fers pour chevaux que les machines servant à leur fabrication. Notre recherche nous a permis de trouver de nombreux brevets relatifs à la ferrure. Nous n'avons volontairement retenus que les inventions détenues par des vétérinaires. La ferrure est un acte très pratiqué au XIX^e siècle. Même si elle peut être considérée, dans certains cas, comme un acte thérapeutique en médecine vétérinaire, c'est une activité à part qui de plus est largement partagée avec les maréchaux-ferrants. Avec le temps, la ferrure a même été abandonnée à ces derniers.

Les brevets concernant la lutte contre les affections gastro-œsophagiennes

Ces brevets concernent le traitement d'une affection gastro-intestinale dominante chez les ruminants : le météorisme, et l'extraction de corps étrangers œsophagiens. Ces inventions sont essentiellement relatives à un instrument à visée thérapeutique : la sonde œsophagienne. On notera en particulier l'originalité du brevet des frères Ménard. Ils proposent, dans leur brevet, de lutter contre le météorisme en faisant absorber, dès les premiers symptômes, un liquide météorifuge composé d'« assa fatida » ayant macéré 15 jours dans de l'alcool, de l'ail, de l'ammoniaque ainsi que d'une « matière colorante quelconque » additionnée de cochenilles. Cette solution est à administrer à la dose suivantes : 1 cuillère dans un demi litre de lait additionné d'une cuillère de suie de cheminée tamisée. Il semble que la substance que les frères Ménard nomment « assa fatida » soit en fait de l'*asa fetida*. C'est en effet une gomme de résine obtenue à partir de racines fraîches de *ferula fetida* qui a de réelles propriétés antispasmodiques sur le tube digestif. L'ail, du fait de ses propriétés antispasmodiques et désinfectantes des voies digestives est également indiqué. Quant à l'ammoniaque, son administration permet de prévenir les risques d'acidose, fréquents lors de météorisation.

Les brevets concernant la saignée

Ces brevets sont relatifs à la thérapeutique par la saignée, très pratiquée au XIX^e siècle. Cinq d'entre eux concernent un instrument permettant l'acte de saigner. Tous les instruments sont fabriqués selon le même principe : une flamme montée sur un ressort, qui est parfois associé à un levier permettent de ponctionner la veine par un système d'impulsion. Déposé en 1875, le brevet de Bechade relate un procédé original dans le traitement par la saignée. En l'absence de tout instrument, il propose de saigner les animaux par l'emploi de sangsues réparties sur le corps de l'animal. Il propose notamment de saigner les chevaux en les immergeant dans un bassin rempli « d'une bouillie fine et abondante », d'eau et de sangsues.

Les brevets concernant la reproduction des animaux

La liste de ces brevets permet de retrouver les principales interventions vétérinaires en relation avec l'appareil reproducteur femelle des grands animaux telles que la stérilisation, les dystocies ou le renversement de matrice.

Seule la stérilisation par exérèse des testicules, qui est l'intervention prédominante de l'appareil reproducteur mâle, est développée par les brevets. Les brevets relatifs aux instruments destinés à la castration concernent tous différents types de casseaux (figure 2).



Figure 2 : le casseau de Julié

Les brevets concernant les remèdes et leur administration

La liste des remèdes est peu longue, mais variée, et confirme l'importance des plantes dans la pharmacopée.

Les instruments permettant de forcer les animaux à la prise de remèdes par voie orale en utilisant des « *mors* » ou des « *systèmes permettant de maintenir ouverte la gueule de l'animal* ». Ces instruments ont toute leur importance car, du fait de leur grande force, il n'est pas toujours aisé de faire prendre un traitement par voie orale à un animal récalcitrant, surtout de grande taille, en toute sécurité. On voit ainsi se développer des pas-d'âne, encore utilisés à l'heure actuelle.

Les brevets concernant les soins de médecine vétérinaire

Dans cette catégorie, nous avons regroupé du matériel et des appareils divers et variés mais ayant tous pour vocation les soins des animaux, voire des hommes et des animaux. Parmi ces instruments, on notera l'importance de la seringue, matériel inventé au XIX^e siècle, indispensable à l'heure actuelle, ici présentée par le brevet de Pechade. Par son brevet, déposé en 1893, il améliore la seringue hypodermique de l'époque en remplaçant le piston, en cuir ou caoutchouc difficile à stériliser, par un « plongeur » métallique résistant à une stérilisation par la chaleur.

Les appareils lumineux de Nitze et Ward indiqués « *pour l'exploration des cavités ou organes creux* » sont intéressants car leur étude démontre que ce sont de véritables endoscopes. Le brevet de Nitze perfectionne l'endoscope. Il lui ajoute un circuit de refroidissement à eau permettant de diminuer la chaleur produite et transmise par la source lumineuse. Ce refroidissement permet de prolonger le temps nécessaire à l'examen et d'entreprendre certaines opérations comme la cautérisation. De plus, il utilise le chauffage à blanc d'un fil de platine à l'aide d'un courant électrique. Il améliore ainsi la nature des sources lumineuses anciennement employées, allant du soleil à la bougie en passant par le gaz, l'huile ou l'essence. Il développera ainsi plusieurs endoscopes, différant par leur forme et leur taille selon l'organe à examiner : vessie, larynx, fosses nasales, œsophage, estomac, utérus ou conduits auditifs.

Les brevets concernant les instruments de chirurgie vétérinaire

Les instruments de chirurgie vétérinaire de notre étude recensent essentiellement un davier dentaire, un cautère, le cautère de Paquelin, et un foyer à cautère.

Les brevets relatifs à la contention physique des animaux

Notre recherche a révélé l'existence de neuf brevets très différents, relatifs à la contention des animaux tels que des appareils, des tables de contention, des muselières ou des « travaux » pour grands animaux, dont celui de Neuf breveté en 1893 (figure 3)

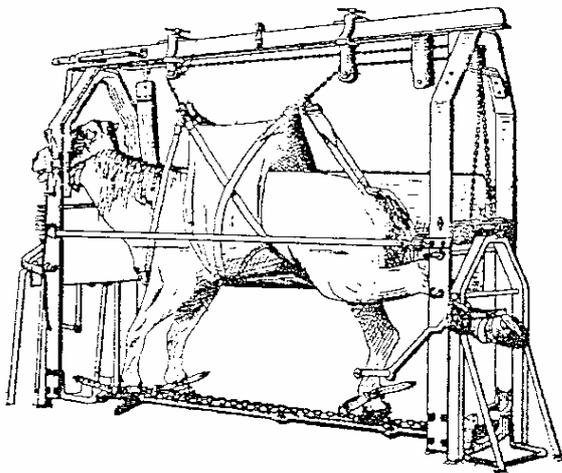


Figure 3 : le «travail » de Neuf

Les brevets concernant des accessoires associés à la médecine vétérinaire

Les brevets de cette étude concernent du « petit matériel » pouvant être associé à la pratique vétérinaire. Ainsi, on note la présence d'objets aussi différents qu'une étrille, un cure-pied, un harnais, un « *pain de chevaux* » et deux types de biberons.

CONCLUSION

Quand nous avons commencé cette recherche portant sur les brevets en relation avec la médecine vétérinaire, déposés au XIX^{ème} siècle, aucun travail préliminaire n'avait été fait et nous ignorions ce qu'elle pourrait dévoiler. Rapidement nous avons constaté que cette quête serait difficile. Tout d'abord, les catalogues initialement consultables à Nantes étaient, pour des raisons administratives, devenus inaccessibles et il a fallu mener ces recherches à Paris. D'autre part, la présentation de ces catalogues a considérablement varié au cours du siècle, ceci étant en relation avec le nombre croissant de brevets déposés.

C'est donc finalement en consultant les rubriques sous lesquelles nous pensions pouvoir trouver des documents que nous avons fait notre recherche. Il se peut que certains brevets classés dans une catégorie inattendue nous aient échappé.

Notre travail a participé à l'élaboration de l'inventaire informatisé des catalogues et a abouti à l'identification de 71 brevets.

Les auteurs appartiennent à diverses catégories professionnelles n'ayant pas forcément un lien direct avec la médecine vétérinaire ou même les animaux. Les vétérinaires représentent moins de 20 % des dépositaires. On est frappé par l'absence de noms illustres. On constate dans le domaine vétérinaire, comme pour le nombre global de brevets, une augmentation du nombre de dépôt pour chaque décennie au cours du siècle. Ces brevets sont cependant peu nombreux.

Si on rapporte le nombre de brevets déposés par des vétérinaires au nombre de vétérinaires formés au cours de XIX^{ème} siècle, on est frappé par la faiblesse de ce rapport. Pourtant beaucoup ont dû être amené à créer des instruments ou à en modifier d'autres. Visiblement, peu se sont préoccupés de protéger économiquement leurs inventions. Les préoccupations du monde vétérinaire étaient probablement ailleurs. Même si la position de vétérinaire n'est pas enviable jusque vers la fin du XIX^{ème} siècle, les découvertes comme les inventions médicales font parties d'un savoir qui doit se transmettre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Catalogues des brevets français (1791 à 1899).** Publication de l'INPI.
2. **Dabadie G** (1983) - *Les brevets d'invention dans l'ouest armoricain de 1791 à 1844.* Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Rennes.
3. **Hubscher R** (1999) - *Les maîtres des bêtes : les vétérinaires dans la société française XVIIIe-XXe siècle.* O Jacob, Paris.
4. **Huong de Kermadec Y** (1998) - *Le brevet : guide des innovateurs.* Mémoire de DESS propriété industrielle, INPI, 1998, p 6-9.
5. **Leclainche E** (1936) - *Histoire de la médecine vétérinaire.* Office du livre, Toulouse, 812 pp.
6. **Memento de propriété intellectuelle.** Publication de l'INPI.
7. **Textes des lois du 7 janvier et du 25 mai 1771** (1991) - Copie de l'original des Archives Nationales, INPI.